



DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE



Toutes les demandes sont à adresser ou à faire parvenir
Au Secrétariat de la Police Municipale de la ville de La Colle-sur-Loup
au moins 10 à 15 jours avant l'installation d'un échafaudage

Tous les champs à remplir sont obligatoires, toute demande incomplète sera systématiquement refusée

DEMANDEUR	
Nom et Prénom
Adresse
Code Postal	Ville
Tél :	Fax : Mail :

Lieu d'installation d'un échafaudage	
Adresse (précise) de l'habitation face auquel l'échafaudage sera installé :	
Existence d'une bande de stationnement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Longueur :	Largeur (profondeur) :

Travaux	
Nature des travaux :	
Numéro de la déclaration de travaux ou du Permis de Construire :	

Durée	
A partir du (JJ/MM/AAAA) :	
Jusqu'au (JJ/MM/AAAA) :	

Société effectuant les travaux	
Nom de la Société :	Nom de son représentant :
Adresse :	
.....	

Fait à :, le.....

Le demandeur,

PS : Après avis, un arrêté municipal pour occupation du domaine public vous sera délivré
(Un délai incompressible de 10 jours ouvrés) – Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera refusé

Pour tous renseignements : Madame SORBIER Marie-France
Police Municipale
13, Rue G. Clémenceau
06480 - La Colle-sur-Loup
Tél : 04.93.32.95.81 - Fax : 04.93.24.68.89
mfsorbier@mairie-lacollesurloup.fr